



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

# **Recueil des Actes Administratifs**

**spécial  
N° 58 du 04  
septembre 2015**

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	DDFIP / Services de la direction / Pôle pilotage ressources 2015 - 0022 du 1er septembre 2015 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources
002	DDFIP / Services de la direction / Pôle pilotage ressources 2015 - 0023 du 1er septembre 2015 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale
003	DDFIP/ Services de la direction / Pôle pilotage ressources 2015 - 0024 du 1er septembre 2015 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique
004	DDFIP / Services de la direction / Pôle pilotage ressources 2015 - 0025 du 1er septembre 2015 portant décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées
005	DDFIP / Services de la direction / Pôle pilotage ressources 2015 - 0026 du 1er septembre 2015 portant délégations de signature en matière d'évaluation domaniale
006	DDFIP / Services de la direction / Pôle pilotage ressources 2015 - 0027 du 1er septembre 2015 portant délégation de signature : Commissaire du Gouvernement auprès de la juridiction départementale de l'expropriation
007	DDFIP / Services de la direction / Pôle pilotage ressources 2015 - 0028 du 1er septembre 2015 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort
008	PREF/DRHB/BOA/2015-0023 du 4 septembre 2015 donnant délégation de signature à M. le directeur des relations avec les collectivités locales, aux chefs de bureau et agents de l'intérieur et de l'outre-mer



**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2015-0022**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Annecy, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE.**  
18 rue de la gare  
BP330  
74008 Annecy cedex

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 juillet 2015 la date d'installation de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division Ressources humaines et formation professionnelle :**

M. Thierry PLAVERET, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de division.

Ressources Humaines :

Mme Florence HOTTEGINDRE, inspectrice des Finances publiques, responsable de service.

Formation Professionnelle :

M. Bertrand CHARPIN, inspecteur des Finances publiques, responsable de service

**2. Pour la Division Budget, logistique et immobilier :**

M. Julien BEL, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de division.

Mme Dominique FOUGERE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de division.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien BEL et Mme Dominique FOUGERE :

Mme Christine BIAGI, inspectrice des Finances publiques, responsable de service.

M. Laurent CHEVEREAU, inspecteur des Finances publiques, responsable de service.

Mme Claire L'HERMITE, inspectrice des Finances publiques, responsable de service.

**3. Pour la Division Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service :**

M. Philippe CARRON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de division.

Contrôle de gestion – structures et emplois

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CARRON :

Mme Danièle BERTAINA, inspectrice des Finances publiques.

M. David SIMON, inspecteur des Finances publiques.

Equipe de renfort

M. Clément BAUDIN, inspecteur des Finances publiques.

**Article 2 :** la présente décision abroge la décision n° 2015-0003 du 2 juillet 2015.

**Article 3 :** la présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques,

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE





**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2015-0023**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Annecy, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE**  
18, rue de la GARE  
BP 330  
74008 ANNECY Cedex

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 juillet 2015 la date d'installation de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division Fiscalité des particuliers, du recouvrement, des missions foncières et des amendes :**

Pilotage et animation des réseaux

M. Jean-François HUMEZ, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de division.

Mme Maryvonne BONJOUR, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de division.

Fiscalité des particuliers - assiette et recouvrement amiable :

Mme Sandrine CORNET, inspectrice des Finances publiques.

Fiscalité des particuliers et des missions foncières - assiette et recouvrement amiable :

M. Stéphane SAUGERE, inspecteur des Finances publiques.

Pilotage et suivi de la cellule de recouvrement forcé :

Mme Dominique ESPINOSA, inspectrice des Finances publiques

M. Fabrice MARCHÉ, inspecteur des Finances publiques

Travaux de secrétariat de la cellule de recouvrement forcé et des huissiers (procédures de saisies extérieures et traitement des saisies pour les huissiers des Finances publiques) :

Mme Yolaine MOREAU, agent administratif des Finances publiques

Enquête et recherche de renseignements :

M. Cyril COUDERT, contrôleur principal des Finances publiques.

**2. Pour la Division Fiscalité des professionnels, du contrôle fiscal et de la redevance :**

Pilotage et animation des réseaux

Mme Brigitte KAISER, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de division

M. Jacques LANGLOIS, administrateur des Finances publiques adjoint, adjoint au responsable de division

Fiscalité des professionnels :

Mme Chantal FERRIER-PLAVERET, inspectrice des Finances publiques.

M. Antoine CARRE, inspecteur des Finances publiques.

Contrôle fiscal :

Correspondant propositions de poursuites correctionnelles : Mme Séverine DAVIET, inspectrice des Finances publiques.

Secrétariat de la commission IDTCA : Mmes Séverine DAVIET et Stéphanie VINSON, inspectrices des Finances publiques.

Secrétariat de la commission de conciliation : Mme Séverine MIEVRE, inspectrice des Finances publiques.

**3. Pour la Division Affaires juridiques et du contentieux :**

Mme Corinne DUBARRY, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de division.

**Article 2** : la présente décision abroge la décision n° 2015-0005 du 2 juillet 2015.

**Article 3** : la présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques,

Charles-Henri ROUILLEAUX DUGAGE





**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2015-0024**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Annecy, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE**  
18 rue de la gare  
BP330  
74008 Annecy cedex

### **Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 juillet 2015 la date d'installation de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

## **1. Pour la Division Collectivités locales – Missions économiques :**

Mme Sabine THABUIS, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, responsable de la division Collectivités locales – Missions économiques pour les actes relatifs à sa division.

### Service Fiscalité directe locale (SFDL)

Mme Myriam MAJCHRZAK, inspectrice des Finances publiques, chef de service FDL reçoit délégation de signature pour tout acte relevant de son service hormis ceux concernant les états fiscaux.

### Expertise juridique et comptable secteur public local

Mme Hélène CARRON, inspectrice des Finances publiques, chargée de mission, reçoit délégation pour signer les comptes de gestion des collectivités après visa sur chiffres

### Gestion – Secteur Public Local

M. Stéphane CLEMENT, inspecteur des Finances publiques, chef du service CEPL, reçoit délégation pour signer les comptes de gestion des collectivités après visa sur chiffres et, en l'absence du chef de division SPL, les procès-verbaux de vérification des régies des collectivités territoriales

Il reçoit délégation pour signer les actes relatifs à son service.

### Modernisation –Dématérialisation

Mmes Huguette ALARCON, Emmanuelle DEMONET et Marie-Clémentine DUR, inspectrices des Finances publiques, reçoivent délégation pour signer les actes relatifs aux missions du secteur public local liées à la monétique et à la dématérialisation.

### Affaires économiques

Mme Christelle BOMBAIL, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les actes relatifs à son activité de Secrétaire de la Commission des Chefs de Services Financiers et pour les attestations annuelles (NOTI 2 ex DC7) de régularité fiscale présentées par les personnes physiques ou morales bénéficiaires d'un marché public.

Elle reçoit également délégation pour son activité de gestion des chambres consulaires ainsi que pour signer les actes relatifs à la commission de surendettement des particuliers.

## **2. Pour la Division « Opérations de l'Etat » ( Comptabilité de l'Etat - Dépense - Produits divers et services financiers ) :**

M. Raphaël CHAPPAZ, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division « Opérations de l'Etat »,

Mme Marie-Isabelle ARNOUX, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, adjointe au responsable de la division « Opérations de l'Etat », pour les actes relatifs à leur division, les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les virements via l'application VIR ; les actes de poursuite en matière de produits divers et l'octroi de délais de paiement dans la limite de 30 000 € pour une durée maximum de 3 mois ; ainsi que pour établir les déclarations auprès de TRACFIN via la plate-forme ERMES ; les bordereaux de remises des chèques à la Banque de France dans le cadre de la reconnaissance contradictoire ; les ordres de paiement.

## Comptabilité de l'Etat – Dépense

Mme Lucie DEKEISTER, inspectrice des Finances publiques, chef du service Comptabilité reçoit délégation pour signer les documents comptables, les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les virements via l'application VIR, les demandes de régularisations de chèques impayés, les demandes de renseignements ou de reversement, les bordereaux d'envoi aux différents partenaires et les procès verbaux de destruction de registres, la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds, des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques ou effets, des chèques de banque, des rejets d'opérations comptables, des autorisations de paiement dans d'autres départements ou à l'étranger, des ordres de paiement, des certificats de restitution, des chèques sur le Trésor, des chèques tirés sur le compte courant du Trésor à la Banque de France, des ordres de virements bancaires ou postaux, des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France, des retraits de fonds et des états de prise en charge.

En l'absence de Mme Lucie DEKEISTER, Mme Régine IDEE, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les documents comptables.

Mme Patricia CATIN-RICHEZ, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation pour valider les DSO supérieures à 200 euros dans Chorus formulaire et les virements via l'application VIR.

## Recettes non fiscales – Produits divers - Comptabilité auxiliaire du recouvrement

Mme Séverine CHAVRET, inspectrice des Finances publiques, Chef du service Recouvrement, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du service et la comptabilité auxiliaire du recouvrement, pour les documents comptables du service (pièces justificatives de dépenses et toute pièce relative au compte de gestion), pour les demandes d'émission de titres de recettes aux ordonnateurs, les actes de poursuites et mainlevées en matière de produits divers et l'octroi de délais de paiement dans la limite de 30 000 € pour une durée maximum de 3 mois, les déclarations de créances pour les procédures collectives et de surendettement, les rappels aux débiteurs publics, les documents portant sur les produits divers, taxes d'urbanisme / d'aménagement et les non-valeurs inférieures à 1500 euros y afférant, les demandes de remise gracieuse sur produits divers, les déclarations de consignations, les autorisations de remboursement des amendes, et de frais bancaires, les états de taxes pour frais de poursuite, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Dominique BAREL-HABRAN, contrôleur principal des Finances publiques, cellule Produits Divers, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du service et, en l'absence du chef de service, les demandes d'émission de titres de recettes aux ordonnateurs, les actes de poursuites en matière de produits divers, les productions au titre des redressements judiciaires ; pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000 € accordé pour une durée maximum de 12 mois ; les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Annie ODET, contrôleur principal des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Chantal BOUCHOT , agent administratif principal des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Isabelle DOUMI , agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

M. Nicolas HUMBERT, agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Sylvie GILBRIN, contrôleur principal des Finances publiques, cellule Amendes, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du secteur Amendes et le visa des états informatisés d'annulations AMD 4312 et, en l'absence du chef de division pour les états de remboursement des amendes.

#### Dépôts et services financiers

Mme Chantal BAUCHAT, inspectrice des Finances publiques, chargée de clientèle CDC et DFT, reçoit délégation de signature pour toute opération relative aux consignations, courrier à la clientèle et tout accusé de réception relatif aux exploits présentés par les huissiers relatifs à des comptes (signature des ouvertures, modifications et clôtures de comptes de dépôts et des opérations de placement) ; pour la signature des documents relatifs à la Caisse des dépôts dans le cadre du mandat consenti par le directeur de la Caisse des dépôts.

Mme Isabelle OTERNAUD, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation de signature pour toute opération relative à la monétique et pour tout courrier courant dans le cadre des activités DFT.

Mme Véronique MARTINET, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation de signature pour la monétique et pour tout courrier courant dans le cadre de l'activité DFT.

#### 3. Pour la Division France Domaine :

M. François PANETIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division France Domaine, reçoit délégation spéciale pour gérer l'activité de sa division dans les conditions fixées par délégations particulières.

En l'absence de M. PANETIER, Mme Michèle CANDIL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, reçoit la même délégation.

**Article 2** : la présente décision abroge la décision n° 2015-0002 du 2 juillet 2015.

**Article 3** : la présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE





**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2015-0025**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Anncny, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE.**  
18 rue de la gare  
BP330  
74008 Annecy cedex

### **Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 17 mars 2015 fixant au 2 juillet 2015 la date d'installation de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la mission départementale Risques et Audit :**

**M. Dominique PONSARD**, administrateur des Finances publiques, responsable de mission.

**M. Christian RAMBAL**, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, reçoit délégation pour les actes relatifs à l'activité du contrôle de qualité comptable.

**Mmes Patricia COLLET-BOSSA, Caroline MORNAND et Laetitia PETROSELLI**, inspectrices principales des Finances publiques, **MM Nicolas BERNARD, François-Xavier FOYER, Jean-Yves LOMBARDI, et Raymond PELLICIER**, inspecteurs principaux des Finances publiques et **M. Bertrand FARAUT** inspecteur des Finances publiques reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmission de documents, attestations et déclarations relatives à la mission départementale d'audit.

**2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :**

**M. François PANETIER**, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de mission.

**3. Pour la mission « cabinet et communication » :**

**Mme Catherine HENRY**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de mission.

**Article 2** : la présente décision abroge la décision n° 2015-0004 du 2 juillet 2015.

**Article 3** : la présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques,

  
Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE





**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2015-0026**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Arrêté portant délégations de signature en matière d'évaluation domaniale**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Annecy, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE**  
18 rue de la gare  
BP330  
74008 ANNECY cedex

**Arrêté portant délégation de signature**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de M. ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Jérôme BERNARD, Mme Sophie DELORME, M. Renzo GIACCHINO, Mme Nadine HARMON, M. Jean-François HENRY, Mme Marie-Pierre PLANTAZ, M. Jean-Marc PINGEON et Mme Chantal YTHIER, inspecteurs des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale :
  - pour les valeurs vénales jusqu'à 800 000 €,
  - pour les valeurs locatives jusqu'à 80 000 € de loyer annuel.

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté 2015-0015 du 2 juillet 2015.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie.

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques,

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE





**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2015-0027**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Arrêté portant délégations de signature : Commissaire du Gouvernement auprès de la  
juridiction départementale de l'expropriation**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Anancy, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE**  
18 rue de la gare  
BP330  
74008 ANNECY cedex

**Arrêté portant délégation de signature**

Le directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie

Vu l'article R. 212-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

**Arrête :**

**Article 1 :** M. Jérôme BERNARD, Mme Sophie DELORME, M. Renzo GIACCHINO, Mme Nadine HARMON, M. Jean-François HENRY, Mme Marie-Pierre PLANTAZ, M. Jean-Marc PINGEON et Mme Chantal YTHIER, inspecteurs des Finances publiques sont désignés pour me suppléer dans mes fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès de la juridiction départementale de l'expropriation.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté 2015-0012 du 2 juillet 2015

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Savoie.

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques,

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE



**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2015-0028**

**du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort**



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA HAUTE-SAVOIE.**  
18 rue de la gare  
BP330  
74008 Annecy cedex

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques  
de la Haute Savoie,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe de renfort, désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Clément BAUDIN	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Edith RAFFENOT	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
Eric VALLIER	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
Isabelle FAYOLLE	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €

**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute Savoie.

A Annecy, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques,

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE







## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines  
et du budget

Bureau de l'organisation administrative  
Références : BOA/ES (DRCL)

Annecy, le 4 septembre 2015

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

### **ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2015-0023**

donnant délégation de signature à M. le directeur des relations avec les collectivités locales, aux chefs de bureau et agents de l'intérieur et de l'outre-mer

**VU** les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

**VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013170-0022 du 19 juin 2013 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de Haute-Savoie ;

**VU** la décision du 23 juin 2015 nommant M. Jean-Pierre DURAN, conseiller d'administration, en qualité de directeur des relations avec les collectivités locales, à compter du 1er septembre 2015 ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général,

### **ARRETE**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DURAN, conseiller d'administration, directeur des relations avec les collectivités locales, à l'effet de signer toute correspondance relevant des services dont il a la charge, à l'exception des circulaires aux maires et aux chefs de service, et notamment les documents suivants :

- 1 les correspondances courantes, à l'exclusion de celles adressées aux parlementaires ainsi qu'aux conseillers généraux,
- 2 les bordereaux d'envoi,
- 3 les certificats de conformité des états de notification des taux d'imposition des quatre taxes directes locales,
- 4 les ordres de mission du personnel relevant de sa direction pour leur déplacement dans le ressort du département.
- 5 les notifications d'attribution de subvention et de remboursement du FCTVA,
- 6 les certificats de disponibilités de crédits d'autorisation d'engagement pour les subventions attribuées pour travaux divers d'intérêt local,

- 7 les saisines du président du tribunal administratif aux fins de désignation des commissaires enquêteurs et des commissions d'enquêtes dans les procédures d'enquêtes publiques.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à :

- M. Lionel RICHARD, attaché principal d'administration d'Etat, chef du bureau du contrôle de légalité et budgétaire, et en son absence ou en cas d'empêchement à Mme Emilie GAILLARD, attachée d'administration d'Etat, adjointe au chef du bureau du contrôle de légalité, à l'effet de signer les documents visés à l'article 1, paragraphes 1, 2, 3 et 4.
- Mme Catherine AYMA, attachée d'administration d'Etat, chef du bureau des concours financiers et de la coopération transfrontalière, et en son absence ou en cas d'empêchement à :
  - Mme Sandrine ZANELLA, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du bureau des concours financiers et de la coopération transfrontalière, à l'effet de signer les documents visés à l'article 1, paragraphes 1, 2, 4, 5 et 6.
- M. Pierre VIGNOUD, attaché d'administration d'Etat, chef du bureau des affaires foncières et de l'urbanisme, et en son absence ou en cas d'empêchement à :
  - Mme Catherine LIEUPOZ, attachée d'administration d'Etat, adjointe au chef de bureau, à l'effet de signer les documents visés à l'article 1, paragraphes 1, 2, 4 et 7.

Article 3 : Les arrêtés du 22 juin 2015 n° :

- PREF/DRHB/BOA/2005/0004 donnant délégation de signature à M. Pierre VIGNOUD, chef du bureau des affaires foncières et de l'urbanisme à la direction des relations avec les collectivités locales
- PREF/DRHB/BOA/2005/0005 donnant délégation de signature à M. Lionel RICHARD, chef du bureau du contrôle de légalité et budgétaire à la direction des relations avec les collectivités locales,
- PREF/DRHB/BOA/2005/0006 donnant délégation de signature à Mme Catherine AYMA, chef du bureau des concours financiers et de la coopération transfrontalière à la direction des relations avec les collectivités locales sont abrogés.

Article 4 : M. le secrétaire général, M. le directeur des relations avec les collectivités locales, Mmes et M. les agents de l'intérieur et de l'outre-mer visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

Le préfet,



Georges-François LECLERC